



Lac-Etchemin

## **Demande de dérogation mineure**

### **Avis public de consultation**

Est par le présent donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, le mardi 1<sup>er</sup> mars 2022, à 19 h, au Centre des arts et de la culture, au 1470, route 277, à Lac-Etchemin.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante portant le numéro 2021-142 :

1. **Nature et effets :** Cette demande a pour effet de permettre l'agrandissement du garage dans la marge avant à 2,16 mètres de la ligne avant de la rue Gourde lorsque la norme prévoit 9,0 mètres minimum, le tout respectivement à l'article 6.2.1 du règlement de zonage numéro 62-2006 ; Notez que le bâtiment est présentement situé à 3,82 m de la ligne avant par droits acquis;

**Identification du site concerné :** Au 1404, route 277, sur le lot numéro 6 122 471, zone 41-CH, à Lac-Etchemin.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2022, à 19 h.

Donné à Lac-Etchemin, le 14<sup>er</sup> jour de février 2022.

**Le directeur général et secrétaire-trésorier,**

**Laurent Rheault, M.A.P., OMA**

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE**

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-annexé sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et en affichant une copie de cet avis dans le hall de l'Édifice municipal au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, à Lac-Etchemin, le 14<sup>e</sup> jour de février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14<sup>e</sup> jour de février 2022.

**Le directeur général et secrétaire-trésorier,**

**Laurent Rheault, M.A.P., OMA**